

UNIVERSITE PARIS-SACLAY

DEMANDE DE CONGE POUR INNOVATION PEDAGOGIQUE

ANNEE 2024/2025

*Le·a candidat·e dépose sa demande :
avec l'avis de la composante UPSaclay, de son établissement-composante,
ou de son université membre-associé (niveau VP Formation)*

Calendrier 2024 :

3 mai 2024 : envoi par mail du dossier* de demande de Congé pour Innovation Pédagogique à :
conge.pedagogique@universite-paris-saclay.fr

avec copie à la DRH Gestion collective des enseignants-chercheurs
enseignants.drh@universite-paris-saclay.fr

11 juin 2024 : étude des dossiers par la commission CIP/CPD avec avis de rapporteurs

14 juin 2024 au plus tard : retour des avis de la commission CIP/CPD à la DRH

24 juin 2024 : examen des demandes par la CFVU

4 juillet 2024 : examen des demandes par la CCEC

** en format pdf, selon modèle précisé ci-dessous*

DATE DE DEPOT DU DOSSIER : 3 mai 2024 (avant 12 h, heure de Paris)



CONTEXTE

L'Université Paris-Saclay souhaite soutenir le développement d'innovations pédagogiques contribuant à une transformation pédagogique des formations en phase avec une amélioration de la réussite étudiante.

A cet effet, l'Université met en place un dispositif de **Congé pour Innovation Pédagogique (CIP)** pour l'année universitaire 2024-2025, correspondant à une décharge entre 3 et 6 mois (demande individuelle) ou entre 4 et 6 mois (demande d'une équipe avec 2 à 5 personnes – dans ce cas le CIP sera réparti entre les personnes de l'équipe portant la demande).

Les congés seront compensés au tarif horaire des heures complémentaires.

Les candidatures projets retenues ne pourront dépasser un total de 48 mois. *Les demandes portées par des équipes sont encouragées.*

Les projets de Congés pour Innovation Pédagogique s'adressent aux enseignants et enseignants-chercheurs (des composantes, établissements-composantes ou UMA) désireux de donner une orientation pédagogique forte à leur activité pour porter un développement d'envergure d'innovations et de transformation des pratiques pédagogiques au sein des formations de premier cycle, master, santé, ingénieur du périmètre d'accréditation de l'Université Paris-Saclay, ainsi que des diplômés d'ingénieur, ENS ou L et M des UMA associant une formation du périmètre précité. Ces projets pourront inclure une phase de formation pour le développement d'innovations et de nouvelles approches pédagogiques, notamment dans une optique de formation de formateurs pour essayer et pérenniser les nouvelles pratiques.

Ainsi, lors de la phase de construction du projet, il est recommandé de contacter les personnes ressources en innovation pédagogique de votre composante, établissement-composante ou UMA.

L'attribution d'un CIP peut être compatible avec un cumul d'activités ou des HCC. Le total d'heures d'enseignement devra néanmoins rester cohérent avec un réel engagement dans la réalisation du projet.

Un rapport final sera demandé dans les 3 mois suivant la fin du CIP.

Rappel des critères d'expertise des dossiers (validés en CFVU) :

Critère de connaissance du contexte et de diagnostic

Expliciter le contexte et/ou la place et intérêt de l'initiative au regard des pratiques existantes dans l'établissement

Critère de cohérence avec la politique de l'établissement

Positionner le projet dans la politique de transformation pédagogique et de formation de l'établissement et notamment faire la preuve de l'intérêt du projet au regard des axes prioritaires (Accompagnement à la réussite des étudiants dans le premier cycle/liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur/approche programme et l'approche compétences à tout niveau de formations/transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissage/évaluation par les étudiants des enseignements/internationalisation des cursus/développement de la formation par la recherche)

Critère de nouveauté

Expliciter les objectifs notamment en matière de dimension novatrice et transformante du projet, en premier lieu dans ses enjeux pédagogiques, dans son articulation aux référentiels de compétences existants ou à construire, de renforcement des thématiques pédagogiques prioritaires

Critère sur la valeur ajoutée du projet et sur les retombées

Qualité du projet et du dossier / Retombées du projet en termes de nombre d'étudiants concernés, montée en compétences des équipes et capacité de pérennisation des réalisations, évaluation des possibilités de diffusion et valorisation / Transférabilité et essaimage

